**23ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2015)**

**Oman**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 5 novembre 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation d’Oman.

La France souhaite formuler les recommandations suivantes à Oman :

* Proclamer un moratoire sur l’application de la peine de mort en vue de son abolition en droit ;
* Adhérer au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
* Ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les protocoles facultatifs s’y rapportant ; la Convention contre la torture, le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, le Statut de Rome de la Cour pénale Internationale, la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole s’y rapportant, la Convention relative au statut des apatrides ;
* Garantir le plein exercice de la liberté d’association, promouvoir et faciliter les activités de toutes les ONG ;
* Garantir que la loi sur la presse et la publication permette le plein exercice de la liberté d’expression, notamment sur Internet ;
* Amender le code de la nationalité pour éliminer la possibilité que le retrait de la nationalité omanaise conduise à des cas d’apatridie ;
* Modifier la loi sur la citoyenneté pour conférer aux femmes le droit de transmettre la nationalité omanaise à leurs enfants.

Je vous remercie./.